

# ADCGGO

## LETTRE D'INFORMATION

### N°2 – janvier 2018



**Association à but non lucratif  
régie par la loi de 1901**

**Domiciliation :**

FDC de l'Orne  
La Briqueterie - RD 113  
61310 SILLY-EN-GOUFFERN  
Tél. : 02 33 67 99 39

**E-mail :**

[adccggorne@orange.fr](mailto:adccggorne@orange.fr)

**Site internet :**

[www.ancgg.org/ad61](http://www.ancgg.org/ad61)

**Le contenu de cette  
publication ne peut être  
reproduit sans l'autorisation  
de l'ADCGGO. Les opinions  
émises n'engagent que leurs  
auteurs.**

**Comité de rédaction :**

Matthieu COUSTY  
Jean Pierre HUE  
Philippe HUREL  
Maxime MALLET  
Jean VANHERLE  
François HUREL  
Patrice CHALLEMEL du ROZIER  
Christophe LEVESQUE

### LE MOT DU BUREAU

Chers adhérents,

Votre lettre d'information s'étoffe et se structure, vous bénéficierez ainsi de nouvelles plus régulières et plus approfondies de votre association.

Un des premiers buts de l'ADCGGO réside dans la formation des chasseurs, en particulier par le biais du Brevet Grand Gibier, nous démarrerons une nouvelle session fin février et je compte sur votre mobilisation pour compléter cette nouvelle promotion.

Nous sommes déjà bien avancés dans notre saison de chasse et si la tendance se confirme nous devrions aboutir à un prélèvement record de sangliers. Attention toutefois à ne pas nous laisser déborder par cet animal magnifique suscitant tant de passion. Le sanglier peut devenir très prolifique, sa période de reproduction s'étend de plus en plus et les hivers doux favorisent la survie des portées hivernales. Sa nourriture est bien présente en forêt avec des fructifications importantes ces dernières années, ainsi qu'avec la pratique de l'agrainage ; les zones de plaines sont également devenues grâce aux modifications des pratiques agricoles des zones de gagnage et de remise non négligeables. Je vous conseille donc de lire attentivement le résumé du livre de François MAGNIEN « Plaidoyer pour le sanglier », il vous permettra de vous rendre compte que nos consignes de tir ne sont pas toujours adaptées à la dynamique de la population. (Vous trouverez un article par le même auteur et sur le même sujet dans la revue VENERIE n° 208 de décembre 2017).

En tout état de cause restez sereins et joyeux, chassez avec responsabilité et décontraction et pensez que nous avons tous une petite part de responsabilité afin d'assurer la bonne marche de la chasse dans l'Orne.

Bonne Année à tous. Très chaleureusement.

*Benoît POISOT, Président de l'ADCGGO*

## AGENDA

**vendredi 23 février 2018** : Présentation du Brevet Grand Gibier, Validation des inscriptions, Vente des supports/documentation à la FDC, Silly-en-Gouffern

**samedi 2 et dimanche 3 juin 2018** : Exposition de trophées de cerfs à la Fédération des Chasseurs de l'Orne de Silly En Gouffern

## POINTS IMPORTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 OCTOBRE 2017

### Election du bureau

Faisant suite à l'élection du nouveau conseil d'administration (AG du 30 juin 2017) il est décidé de procéder à la désignation du nouveau bureau conformément aux statuts (Titre II – Art.11 - § II). Le vote a lieu à main levée et se traduit par le résultat suivant :

- Président :

Benoît POISOT élu à l'unanimité

- 1er Vice-Président :

Daniel BOUVE élu à l'unanimité

- 2ème Vice-Président :

Bertrand JOUANDET élu à l'unanimité

- Trésorier :

Benoît SALLARD élu à l'unanimité

- Secrétaire :

Jean PALLUD élu à l'unanimité

La Fédération vient de communiquer à l'association une liste de personnes ayant réussi leur examen de permis de chasse en 2017. Il s'agit de relancer cette opération après un relatif échec de notre fait en 2016. Pour mémoire, le but est de faire inviter des nouveaux titulaires du permis à une journée de chasse (GG ou Vénerie) par l'intermédiaire de ceux de nos membres qui en acceptent le principe.

A cet effet, une commission composée de Daniel BOUVE, Bertrand JOUANDET, Jean PALLUD, Benoit POISOT, Jean-Paul VERARD aura en charge de recueillir les offres de journées et de les répartir au mieux sur le plan de la proximité géographique des postulants.

### Opération « nouveaux permis »

*Jean PALLUD, Secrétaire de l'ADCGGO*

## MISE A JOUR DU SITE INTERNET

Notre site internet a été récemment mis à jour. De nombreuses informations ont été ajoutées sur le Brevet Grand Gibier. Les

listes de conducteurs de chiens de sang ont été complétées. Vous pouvez aussi retrouver toutes nos lettres d'information.

Un nouveau paragraphe « Liens » contient plusieurs fiches techniques utiles au  
*La commission communication : Matthieu COUSTY (responsable), Jean Pierre HUE, Philippe HUREL, Maxime MALLET, Jean VANHERLE, François HUREL, Patrice CHALLEMEL du ROZIER, Christophe LEVESQUE.*

chasseur. Ces mises à jour se poursuivront dans le futur.

## FETE DE LA CHASSE ET DE LA PECHE 2017 HARAS NATIONAL DU PIN

La Fête de la chasse a eu lieu pour sa 25ème édition les 5 et 6 août 2017 au Haras du Pin. Comme depuis plusieurs années sous l'égide de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Orne, un village de la chasse est présenté au public. Chaque association du département est représentée et a un emplacement pour un stand ou une animation.

Cette année pour prolonger le thème de notre assemblée générale qui était : la Vénérie dans l'Orne, nous avons décidé de créer une exposition sur l'Equipage du Marquis de Chambray qui a chassé le cerf en Normandie et dans l'Eure et Loire à la fin du 19ème siècle et qui au cours de sa vie prit 2466 cerfs à courre entre 1828 et 1908 avec ses fameux chiens blancs et oranges.

Une collection de cartes postales et documents de l'époque était exposée sur les panneaux du stand.

De nombreux veneurs et non veneurs ont visité notre exposition, et certains ont retrouvé des documents concernant leurs aïeux.

Nous avons repris des récits du livre de Monsieur Maurice de Gasté consacré à l'Equipage de Marquis de Chambray.

Nous remercions Sébastien Guibout pour le prêt de documents et l'aide précieuse pour la mise en place de cette exposition.

Parallèlement pour promouvoir notre Brevet Grand Gibier, nous avons proposé au public un quizz gratuit comportant 20 questions tirées de l'examen du Brevet et chaque jour le livre « Le grand gibier » de l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier était offert au candidat qui avait obtenu la meilleure note.

Au total plus de 80 candidats ont participé sur les deux jours et les meilleures notes n'ont pas dépassées 18/20.

Le gagnant du samedi : Monsieur Patrick de Brébisson.

Le gagnant du dimanche : Monsieur Axel Aubril.

Nous remercions Matthieu Cousty pour la réalisation du Quizz.

L'année prochaine nous serons présents de nouveau à la fête de la chasse rendez-vous incontournable dans notre département.

Cette manifestation nous permet de rencontrer nos adhérents et de maintenir des bonnes relations avec notre fédération de chasse et les associations du département.

Enfin, nous remercions toutes les personnes qui ont tenu le stand et qui ont participé à sa réalisation.



*Daniel BOUVE, 1<sup>er</sup> Vice-Président de l'ADCCGO*



## « PLAIDOYER POUR LE SANGLIER »

François Magnien nous livre dans son dernier ouvrage « Plaidoyer pour le sanglier » le résultat de son expérience consacrée au sanglier. François Magnien était technicien ONF pendant 40 ans sur une chasse pilote en forêt domaniale de Verdun. Il a notamment étudié et analysé l'éthologie de l'animal suite à des captures et des marquages. Il a ensuite collecté les lieux, âges et poids de prélèvement sur les sangliers prélevés marqués. Il a ainsi marqué à ce jour 4899 animaux et récupérés 3022 boucles. Quel travail ! Vous avez probablement pu lire plusieurs articles sur cette étude dans les magazines de chasse, ce qui est une preuve de la qualité de son travail.

François Magnien a ainsi pu réaliser des statistiques impressionnantes sur le

sanglier. De nombreux résultats sont très intéressants. Nous garderons les recommandations sur l'agrainage et sur le tir des marcassins pour l'avenir. Nous nous intéresserons aujourd'hui sur les consignes de tir.

### **Le constat actuel**

Le chasseur gestionnaire doit effectivement contrôler la gestion des populations pour limiter les dégâts. D'autre part, une absence de vieillissement des populations est constatée actuellement. On prélève actuellement des gros sangliers plutôt que des vieux sangliers et les « beaux trophées » n'existent plus. Aujourd'hui, 97 % des mâles et 93 % des femelles prélevés à la chasse ont moins de 3 ans.

## Quelle est la situation actuelle ?

L'ANCGG recommande un plan de chasse qualitatif de 80 % de bêtes rousses, 10 % de bêtes de compagnies et 10 % d'animaux de plus de trois ans. Par ailleurs, il est souvent recommandé de ne pas tirer les laies meneuses et les laies suitées. Heureusement ! Cela aurait pour conséquence de déstructurer les compagnies.

En pratique, les directeurs de chasse recommandent très fréquemment les consignes suivantes :

- tirs des animaux de moins de 50 ou 60 kg poids plein,
- tirs des mâles identifiés, quel que soit leur poids.

On peut donc s'interroger sur les conséquences de ces consignes :

- quelles sont les conséquences d'une limite de poids sur l'évolution d'une population (diminution, maintien, augmentation) ?
- quelles sont les conséquences d'un tir du mâle identifié quand on connaît les difficultés de l'identification (laies prélevées par erreur, absence de vieillissement des populations, absence de variété génétique, disparition des matriarches participant à la structure sociales des populations).

## Quelles consignes de tir selon François Magnien ?

Le principal résultat de ces statistiques était de définir les seuils pour diminuer, maintenir ou augmenter une population. En résumé, l'autorisation des moins de 66

kg poids vif réduit les futurs marçassins et peut être considérée comme une politique de contrôle des effectifs. Avec une limite inférieure à 66 kg poids vif, nous arrivons dans une politique d'augmentation des effectifs. Inversement, avec une limite supérieure à 66 kg poids vif, nous arrivons dans une politique de diminution des effectifs (cas du tir des mâles identifiés qui sont souvent des laies !).

Ces consignes permettent de préserver les vieux sangliers : les laies, bien sûr, qui sont souvent tirées suite à une erreur d'identification, dont le rôle est primordial pour la structure des compagnies, la synchronisation des oestrus... et aussi des vieux sangliers que malheureusement nous ne voyons plus que sur des peintures des siècles derniers.

Ces consignes de tir permettent aussi, par l'intermédiaire de la préservation des laies, de contribuer à la structure sociale des populations et d'éviter l'éclatement des compagnies en cellules individuelles qui feront des dégâts en plaine.

Cet ouvrage très intéressant est conseillé à tous les chasseurs. Il comporte bien sûr des statistiques très intéressantes mais aussi des anecdotes excellentes ! Nous vous en recommandons la lecture. Le livre est disponible en librairie et sur internet, Editions Crépin-Leblond, 192 pages, 26,90 €, [crepin-leblond.fr](http://crepin-leblond.fr).

**Matthieu COUSTY, responsable communication et Daniel BOUVE, 1<sup>er</sup> Vice-Président de l'ADCGGO**

# COMPORTEMENT DU CHASSEUR APRES LE TIR

(fiche technique à retrouver sur notre site internet)

Tout chasseur a le devoir de contrôler le résultat de son tir, même si le gibier est supposé manqué. Le contrôle de tir doit être une action normale pour tout chasseur responsable et respectueux ; c'est la suite inévitable de l'action qui consiste à libérer une munition destinée à prélever un animal. Ce contrôle vise à clore honorablement l'acte de chasse.

Le contrôle s'effectue de la manière suivante en respectant ces étapes et dans cet ordre :

- l'observation de la réaction du gibier au moment du tir,
- la recherche d'indices à l'Anschluss (site où était l'animal au moment du tir),
- la recherche d'indices dans la direction de fuite du gibier,
- l'appel à un conducteur de chiens de sang.

Les deux premières étapes sont impératives et doivent être réalisées après chaque tir. Les deux suivantes sont réalisées en présence d'indices à l'Anschluss.

## Observation de la réaction du gibier au moment du tir

Tout modification de posture au moment du coup de feu ou tout de suite après le coup de feu est observée (affaissement, plainte de l'animal, dos voûté, fuite anormalement rapide ou lente, etc.). On parle alors de réaction au coup de feu (ou réaction au tir).

### Tir de thorax bas

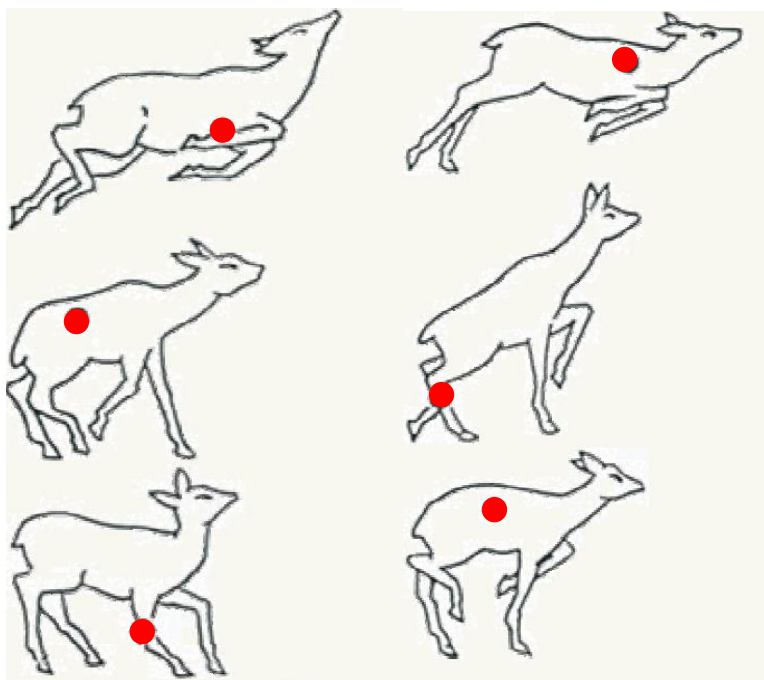
Bond en l'air. L'animal peut fuir droit devant lui sur quelques dizaines de mètres puis s'effondrer.

### Tir de rein

L'animal peut pousser un cri. Il reste un moment sur place puis se traîne pour s'arrêter rapidement.

### Tir de patte avant

Fléchissement et fuite rapide. Cul par-dessus tête si c'est la patte d'appui.



### Tir de thorax haut

Affaissement vers l'avant. Parfois petite ruade.

### Tir de patte arrière

Affaissement de l'arrière-train et fuite.

### Tir de foie

Peu de réaction au coup de feu. L'animal rue légèrement et fuit le dos voûté.

*Réaction des cervidés au coup de feu*

**Coeur ou poumon**

Aucune réaction bien visible, continue sa course, ralentissement après 10 à 150 mètres et chute.

**Apophyse**

Séché sur place. Après quelques instants reprend ses esprits, se relève et repart pour ne plus être retrouvé.

**Colonne cervicale**

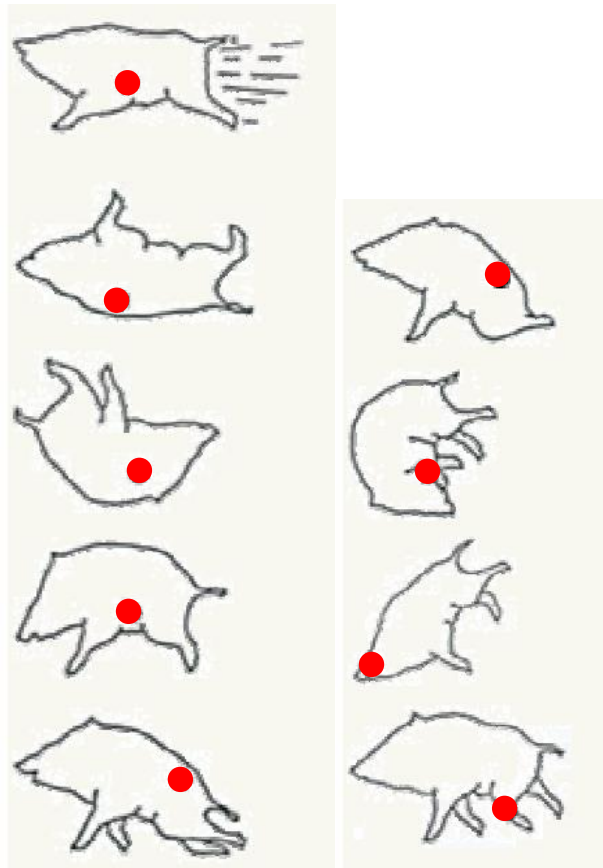
Roule comme un lapin et reste sur place.

**Estomac ou foie**

Peu de réaction bien nette, tendance à s'arrondir à l'impact.

**Rein**

Marque le coup en s'affaisant de l'arrière-train, pousse un cri, mais ne continue pas longtemps sa course.

**Colonne lombaire**

Se bloque et se traîne sur ses pattes avant.

**Membre antérieur**

Chute brutale et roulade, après remise sur pied fuite rapide comme si rien ne s'était passé.

**Grouin**

Culbute de l'animal, peut tourner sur lui-même, reprend ses esprits et repart de plus belle.

**Membre postérieur**

Léger affaissement de l'arrière train, et fuite.

*Réaction des sangliers au coup de feu*

Après l'observation de la réaction au tir, il faut penser à mémoriser l'endroit de l'Anschuss, pour pouvoir réaliser ensuite la recherche d'indices à l'Anschuss. Dans certaines conditions de végétation abondante, cela peut en effet être difficile.

Il est aussi utile de demander à ses voisins s'ils ont observé une réaction au tir. Un point de vue différent est parfois utile.

L'absence de réaction au tir ne signifie pas que l'animal n'a pas été touché et ne dispense pas de réaliser les étapes suivantes !

### **Recherche d'indices à l'Anschluss**

Après l'annonce de la fin de traque, le tireur aidé du chef de ligne ou voisin localise l'Anschluss. Pour cela, il est pratique de rester à son poste et guider son aide (chef de ligne ou voisin) vers cet emplacement. Une fois l'Anschluss localisé, le tireur peut alors quitter son poste pour rejoindre son aide.

Ensuite, il convient de rechercher la présence d'indices :

- empreintes anormalement marquées,
- présence de poils (très important),
- présence de sang : sang rouge vif (venaison), sang rouge clair à rouge foncé (du plus clair au plus foncé : cœur-poumons, foie, rate), sang mousseux (poumons), sang visqueux (salive),
- fragments d'organes : poumons, foie, rein, rate...
- fragments d'os : os ronds (membres), os plats (tête, côte, vertèbres),
- contenu stomacal ou intestinal (parfois difficile à détecter).

La trace de la balle (sillon dans terre, impact dans un arbre, branches ou herbes) doit aussi être recherchée. La retrouver ne veut pas forcément dire que l'animal a été manqué.

En l'absence d'indices, décrire des cercles de plus en plus grands autour de la direction de fuite dans une zone de 20 mètres après l'Anschluss.

Baliser l'endroit où se trouvait le tireur et l'Anschluss. Pour ces deux points, l'utilisation de RUBALISE est pratique (non biodégradable, penser à la retirer). Baliser l'endroit où se trouvait le tireur permet à l'équipe de recherche de localiser facilement le site, le tireur pouvant parfois être absent lors du passage du conducteur de chien de sang. Baliser l'Anschluss permet au conducteur de chien de sang de trouver facilement le début de la piste.

Baliser convenablement l'endroit où se trouvait le tireur et l'Anschluss !

Retrouver sa balle ne signifie pas que l'animal a été manqué !

Au jeu des pronostics, on se trompe souvent !

### **Recherche d'indices dans la direction de fuite du gibier**

Si des indices sont visibles, poursuivre la piste sur 100 mètres maximum pour essayer de déceler des indices en prenant soin de :

- ne pas piétiner les indices observés (poils, os, sang, contenu stomacal, trace de fuite) ni à l'impact, ni dans la direction de fuite,
- ne pas éparpiller ces indices, les remettre à leur place d'origine,
- marcher à côté de la trace du gibier ou du sang.

Cela permet de faciliter le travail du conducteur de chien de sang et d'éviter de brouiller la piste pour le chien de sang. En cas de perte de la piste, décrire à nouveau des cercles de plus en plus grands autour de la direction de fuite.

Baliser les sites des indices avec du papier toilette qui a l'avantage d'être biodégradable.

Ne pas poursuivre la piste sur plus de 100 m !

Ne pas piétiner les indices observés et marcher à côté de la trace !



### **Appel à un conducteur de chien de sang**

Ne pas suivre la piste de l'animal blessé sur plus de 100 mètres. Ne pas lâcher de chiens ; cela a souvent pour conséquence de relever l'animal. Si l'animal n'est pas retrouvé, remplir la fiche de renseignements (éditée par l'UNCR), informer le directeur de chasse ou le chef de ligne pour contacter un conducteur de chien de sang. La présence du tireur est recommandée pendant la recherche.

Si l'animal est retrouvé, placer le dispositif de marquage et retirer le balisage non biodégradable (Rubalise...) pour préserver l'environnement et aussi pour éviter la confusion sur une éventuelle prochaine recherche à proximité du site actuel.

Seul 10 % des animaux blessés font l'objet d'une recherche par un conducteur de chiens de sang, pensez-y !  
Les recherches par un conducteur de chien de sang ne sont pas réservées aux grands cervidés !

**Auteurs : Matthieu COUSTY, Daniel BOUVE, Jean PALLUD, Daniel DUBOIS**

## LE COIN DU BREVET GRAND GIBIER

Une nouvelle session 2018 est envisagée !  
Les formations se dérouleront aux dates suivantes :

- vendredi 23 février : Présentation du Brevet, Validation des inscriptions, Vente des supports/documentation
- samedi 3 mars
- vendredi 16 mars
- vendredi 23 mars
- samedi 31 mars
- vendredi 6 avril
- vendredi 13 avril
- vendredi 27 avril
- vendredi 4 mai
- samedi 26 mai
- vendredi 8 juin

- samedi 16 juin
- vendredi 22 juin
- samedi 30 juin : Examen théorique Jury : ADCGG 53

Votre implication dans la publicité de ce brevet est indispensable, alors n'hésitez pas à favoriser des inscriptions. Aucun des candidats ne perd son temps à y participer, nous y apportons une formation de grande qualité portée par des intervenants passionnés.

La formation des chasseurs est un point crucial pour la promotion et le maintien de nos modes de chasse.

**Jean MANGEON, Responsable Brevet Grand Gibier**

Pour tout renseignement sur le Brevet Grand Gibier, s'adresser au responsable ADCGGO :  
Jean MANGEON - La Charbonnerie - 61190 TOUROUVRE - 06 80 32 71 11 - [jean.mangeon@wanadoo.fr](mailto:jean.mangeon@wanadoo.fr)

## QUELQUES PHOTOGRAPHIES

Le photographe animalier Fabrice Simon nous confirme que le brame s'est bien déroulé dans le département de l'Orne.



## LES PETITES ANNONCES

La rubrique des petites annonces (actions, matériel...) est accessible gratuitement aux adhérents de l'ADCGGO à jour de cotisation. Vous pouvez faire parvenir vos annonces par mail : [adccggorne@orange.fr](mailto:adccggorne@orange.fr)

### **Cotateur trophée de cerf :**

Stéphan LEVOYE - 02 33 38 19 49

### **Conducteurs de chien de sang :**

M. DUVAL-DESTIN – responsable départemental - 06 71 52 34 16

Jean THOMANN - Roullée (72) - 02 43 34 30 85 / 06 28 29 88 14

Philippe HACQUARD - Bacqueville (27) - 02 32 49 16 34 / 06 82 74 03 37

Hervé MOULINET - St Pierre des N.(53) - 02 43 00 77 21 / 06 86 49 19 94

Hubert NACHURY - Auteuil (60) - 03 44 48 93 92 / 06 85 11 26 53

Gérard MARKARIAN - Lèves (28) - 02 37 21 44 79 / 06 80 40 56 18

Jean-François BEAUMONT - Pouvrai (61) - 06 87 74 36 85

Claude SERR - St Martin du V. B. (61) - 09 79 51 08 71 / 06 08 51 46 56

Consulter la plaquette de la FDC ou l'application pour Smartphone pour obtenir la mise à jour de la liste.